

Départements de la Gironde et des Landes

ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
DU RÉSEAU AQUITAIN DE CANALISATIONS DE TRANSPORT
D'HYDROCARBURES LIQUIDES « PARENTIS-AMBÈS »,
« GUAGNOT-BERGANTON » ET « LUGOS-SILLAC »

DU 20 JANVIER 2025 AU 21 FÉVRIER 2025

ANNEXES

1 Décision du Tribunal administratif

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

23/10/2024

N° E24000102 /33

Le président du tribunal administratif

Décision désignation de commission du 23/10/2024

CODE : 4

Vu enregistrée le 21/10/2024, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet de la Gironde demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

demande de déclaration d'utilité publique pour la canalisation minière de transport d'hydrocarbures liquides Parentis - Ambès, implantée dans les départements de la Gironde et des Landes ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Pierre THIERCEAULT

Membres titulaires :

Monsieur Sylvain BARET
Madame Guénaëlle GUEGAN

Membre suppléant :

Monsieur Jean-Marc LAILHEUGUE

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à monsieur le préfet de la Gironde, à monsieur le préfet des Landes, à la société Vermilion Rep SAS et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Bordeaux, le 23/10/2024

le président,

Gil CORNEVAUX

**Pour expédition conforme à l'original
Pour le Greffier en Chef et par délégation
Le Contrôleur des services techniques**


Xavier BESSE des LARZES

2 Arrêté prescrivant l'enquête publique

Arrêté inter-préfectoral en date du 19 décembre 2024

VERMILION REP SAS

Ouverture de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnot-Berganton » et « Lugos-Sillac »

La Préfète des Landes

Le Préfet de la Gironde

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L.1, R.111-1, R.112-1 à R.112-3 et R.112-5 à R.112-21 ;

VU le nouveau Code minier et notamment les articles L.153-3 et L.153-10 ;

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L.554-5 à L.554-9 et R.554-40 à R.554-61 relatifs à la sécurité des canalisations de transport et de distribution à risques, L.555-1 à L.555-30 et R.555-1 à R.555-36 relatifs aux canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques ;

VU les décrets en date du 11 août 1956, 1^{er} avril 1964, 28 mai 1964, 3 juin 1965, 11 octobre 1966, 7 mars 1967, 9 janvier 1995, 30 octobre 1996, 29 mars 2004, 3 avril 2006, 24 novembre 2006, accordant la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux de Parentis, Mothes, Cazaux, Lugos, Lavergne, Lucats-Cabeil, Les Arbousiers, Les Pins, Courbey, Tamaris et Les Mimosas à la société Esso de recherches et d'Exploitations pétrolières (ESSO REP) ;

VU le décret en date du 2 avril 1999 autorisant la mutation de concessions de mines d'hydrocarbures de Lugos, Parentis, Mothes et Lucats-Cabeil ;

VU le décret en date du 26 juin 2006 prorogeant la validité de la concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « concession de Parentis » au bénéfice de la société VERMILION REP SAS ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 26 septembre 2008 prescrivant des mesures complémentaires pour l'exploitation de la canalisation de transport d'hydrocarbures extraits de la concession de Parentis entre Parentis (Landes) et Ambès (Gironde) ;

VU le décret du Conseil d'État en date du 26 septembre 1958 et l'arrêté inter-préfectoral des préfets de Gironde et des Landes en date du 4 septembre 2012, déclarant d'utilité publique la canalisation « Parentis-Ambès »

VU l'arrêté inter-préfectoral des préfets de Gironde et des Landes en date du 4 septembre 2012, déclarant d'utilité publique la canalisation « Guagnot - Berganton »,

VU l'arrêté préfectoral du préfet de la Gironde en date du 23 novembre 1981 et l'arrêté inter-préfectoral des préfets de Gironde et des Landes en date du 4 septembre 2012, déclarant d'utilité publique la canalisation «Lugos-Sillac »

VU la lettre en date du 18 octobre 2024, adressée au préfet de la Gironde par laquelle la société VERMILION REP SAS sollicite l'organisation d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnot-Berganton » et « Lugos-Sillac » ;

VU le rapport du Service de l'Environnement Industriel de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, en date du 16 août 2023, déclarant recevable la demande déposée par la société VERMILION REP SAS et proposant l'organisation de l'enquête publique ;

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique et prévues à l'article R.112-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU l'ordonnance n° E24000102/33 en date du 23 octobre 2024 du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux désignant une commission d'enquête ;

VU le décret en date du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Etienne GUYOT en tant que Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud-ouest, Préfet de la Gironde ;

VU le décret du 12 janvier 2022 portant nomination de Madame Françoise TAHERI en tant que Préfète des Landes ;

SUR PROPOSITION de la Secrétaire générale de la préfecture de la Gironde et de la Secrétaire générale de la préfecture des Landes ;

ARRÊTENT

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Dates et objet de l'enquête.

Il sera procédé sur le territoire des communes énoncées ci-après, **du lundi 20 janvier 2025 au vendredi 21 février 2025 inclus**, soit pendant **33 jours consécutifs**, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du réseau aquitain de canalisations de transport d'hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnot-Berganton » et « Lugos-Sillac », dans les formes prévues par le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le Préfet de la Gironde est désigné pour coordonner l'organisation de l'enquête et en centraliser les résultats.

Les communes concernées par l'enquête sont :

Pour le territoire du département de la Gironde (33) :

- Ambès
- Andernos-les-Bains
- Arès
- Blanquefort
- Cestas

- Lanton
- Le Haillan
- Le Pian-Médoc
- Le Taillan-Médoc
- Lège Cap-Ferret
- Ludon-Médoc
- Lugos
- Macau
- Mérignac
- Mios
- Parentis-en-Born
- Saint-Jean-d'Ilac
- Saint-Médard-en-Jalles
- Salles

Pour le territoire du département des Landes (40) :

- Parentis-en-Born
- Sanguinet
- Ychoux

Article 2 : Commission d'enquête

Sur décision du Tribunal administratif de Bordeaux en date du 23 octobre 2024, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique unique, composée comme suit :

Président de la commission d'enquête : Monsieur Pierre THIERCEAULT, Officier de l'armée de Terre retraité

Membres titulaires de la commission d'enquête :

- Monsieur Sylvain BARET, Officier supérieur de l'armée de l'air retraité
- Madame Guénaëlle GUEGAN, retraitée de la Fonction Publique Territoriale

Membre suppléant de la commission d'enquête :

- Monsieur Jean-Marc LAILHEUGUE, Adjoint au Directeur Service développement, environnement et foncier – société CEMEX

Article 3 : Consultation du dossier

L'enquête sera ouverte dans les mairies des communes listées ci-après où le dossier sera déposé pendant 33 jours consécutifs, du lundi 20 janvier 2025 au vendredi 21 février 2025 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, des dossiers complets **en version papier** seront consultables par le public dans les lieux d'enquête désignés dans le tableau ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture des mairies. Les horaires figurant dans le tableau ci-dessous sont donnés à titre indicatif, et pourront varier selon les mairies :

Commune	Lieu de mise à disposition du dossier papier	Horaires
Ambès (Gironde)	Mairie d'Ambès Place du 11 novembre 33810 Ambès	Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-19h00 Mardi et Mercredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h00 Jeudi : 8h30-12h30 Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h00 Samedi : 9h00-12h00
Andernos-les-Bains (Gironde)	Mairie d'Andernos-les-Bains 179 boulevard de la République 33510 Andernos-les-Bains	Lundi au Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h15
Cestas (Gironde)	Mairie de Cestas 2 avenue du Baron Haussmann 33610 Cestas	Lundi au Vendredi : 8h30-17h00
Le Haillan (Gironde)	Mairie du Haillan 137 avenue Pasteur 33185 Le Haillan	Lundi – Jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30 Vendredi : 13h30-17h00
Ludon - Médoc (Gironde)	Mairie de Ludon-Médoc 1 rue de la Mairie 33290 Ludon-Médoc	Lundi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00 Mardi au Vendredi : 8h30-12h00 et 14h00-17h30
Lugos (Gironde)	Mairie de Lugos 2 rue de la Mairie 33830 Lugos	Lundi – Mardi : 9h00-12h00 et 13h00-16h00 Jeudi – Vendredi : 9h00-12h00 et 13h00-16h00 Samedi : 9h00-12h00
Salles (Gironde)	Mairie de Salles 4 place de la Mairie 33770 Salles	Lundi – Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30 Samedi : 9h00-12h00
Parentis-en-Born (Landes)	Mairie de Parentis-en-Born 258 avenue du Maréchal Foch 40160 Parentis-en-Born	Lundi au Jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00 Vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-16h30 Samedi : 10h00-12h00

Pour les communes désignées dans le tableau ci-dessous, sur le territoire desquelles l'enquête est organisée et ne disposant pas de dossier papier, un poste informatique sera mis à disposition du public au sein de chaque mairie aux horaires habituels d'ouverture pour qu'il puisse être pris connaissance du dossier d'enquête en format numérique. Le tableau ci-dessous recense les communes et lieux où se trouveront les postes informatiques ainsi que les horaires d'ouverture au public. Les horaires figurant dans le tableau ci-dessous sont donnés à titre indicatif, et pourront varier selon les mairies :

Commune	Lieu de mise à disposition du dossier sur poste informatique	Horaires
Blanquefort (Gironde)	Mairie de Blanquefort 12 rue Dupaty 33290 Blanquefort	Lundi : 13h30-18h00 Mardi au Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-18h00 Samedi : 9h00-12h00
Le Taillan Médoc (Gironde)	Mairie du Taillan-Médoc	Lundi : 13h30 à 17h30

	Place Michel Réglade 33320 Le Taillan-Médoc	Mardi au Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 Samedi : 10h00-12h00 (1er/3e/5e samedi du mois)
Lège-Cap-Ferret (Gironde)	Mairie de Lège-Cap-Ferret 79 avenue de la Mairie 33950 Lège-Cap-Ferret	Lundi au Jeudi : 8h30-12h30 et 14h00-17h30 Vendredi : 8h30-12h30 et 14h00- 16h30
Macau (Gironde)	Mairie de Macau 1 place de la République 33460 Macau	Lundi au Vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00
Mérignac (Gironde)	Mairie de Mérignac 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33705 Mérignac Cedex	Lundi : 8h30-17h00 Mardi au Vendredi : 8h30-18h00 Samedi : 9h00-12h00
Sanguinet (Landes)	Mairie de Sanguinet 1 place de la Mairie 40460 Sanguinet	Lundi au Vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h30 Samedi : 9h00-12h00
Ychoux (Landes)	Mairie de Ychoux rue Félix Arnaudin 40160 Ychoux	Lundi et Mercredi : 8h00-12h00 et 14h30-17h30 Vendredi : 8h00-12h00 et 14h30- 16h30

Pour les communes désignées dans le tableau ci-dessous et en application des dispositions de l'article L.123-12 du Code de l'Environnement, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département dont les coordonnées sont accessibles par le lien suivant : <https://anct.sciens.gob.fr/francegeu/...?d?type=admin&qcode=33&qlabel=Gironde&id=43287248&page=118000001-8425>

Commune
Arès (Gironde)
Lanton (Gironde)
Le Pian Médoc (Gironde)
Mios (Gironde)
Parempuyre (Gironde)
Saint-Jean-d'Illac (Gironde)
Saint-Médard-en-Jalles (Gironde)

Un registre numérique permettant la consultation du dossier est par ailleurs mis à disposition à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion>

Article 4 : Dépôt des observations

Toute personne intéressée pourra également consigner ses observations sur l'utilité publique du projet sur les registres dédiés, dont les feuillets cotés non mobiles sont paraphés par le Président ou un membre de la commission d'enquête et ouverts dans les mairies où se tiendront les permanences des membres de la commission d'enquête et listées ci-dessous.

Des observations pourront également être adressées par écrit à la commission d'enquête, dès le premier jour de l'enquête publique (20 janvier 2025) et jusqu'à sa clôture (21 février 2025) :

- Soit par correspondance postale (le cachet de la Poste faisant foi) aux mairies sièges de l'enquête indiquées ci-après ;
- Soit par voie électronique sur le registre d'enquête dématérialisé accessible sur le site <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermillion> ;
- Soit par courriel à l'adresse mail suivante : canalisation-vermillion@mail.registre-numerique.fr ;

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au président ou aux membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences seront consultables au sein des communes désignées comme sièges de l'enquête.

Les communes suivantes sont désignées comme sièges de l'enquête :

- Ambès (Gironde - 33) - Place du 11 Novembre - 33810 Ambès
- Parentis-en-Born (Landes - 40) - 258 avenue du Maréchal Foch - 40160 Parentis-en-Born

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermillion>.

En outre, les membres de la commission d'enquête se tiendront à disposition du public aux lieux et horaires décrits dans le tableau ci-dessous :

Dates de permanence	Heures de permanence	Lieu de permanence
- Lundi 20 janvier 2025	- de 9h00 à 12h00	Mairie d'Ambès (Gironde) Place du 11 novembre 33810 Ambès
- Vendredi 21 février 2025	- de 13h30 à 16h00	
- Lundi 20 janvier 2025	- de 9h00 à 12h00	Mairie de Parentis-en-Born (Landes) 258 avenue du Maréchal Foch 40160 Parentis-en-Born
- Vendredi 21 février 2025	- de 14h00 à 17h00	
- Mercredi 12 février	- de 14h00 à 17h00	Mairie de Ludon-Médoc (Gironde) 1 rue de la Mairie 33290 Ludon-Médoc
- Lundi 3 février 2025	- de 9h00 à 12h00	Mairie du Haillan (Gironde) 137 avenue Pasteur 33185 Le Haillan
- Jeudi 30 janvier 2025	- de 14h00 à 17h00	Mairie de Cestas (Gironde) 2 avenue du Baron Haussmann 33610 Cestas
- Mardi 4 février 2025	- de 14h00 à 17h00	Mairie de Salles (Gironde) 4 place de la Mairie 33770 Salles
- Jeudi 30 janvier 2025	- de 9h30 à 12h30	Mairie d'Andernos-les-Bains (Gironde) 179 boulevard de la République 33510 Andernos-les-Bains

Article 5 : Publicité de l'enquête

Un avis informant le public de l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du Préfet de la Gironde, en caractères apparents, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux suivants :

- Département de la Gironde : « Sud-Ouest » et « Les Échos Judiciaires Girondins »
- Département des Landes : « Sud-Ouest » et « Les Annonces Landaises »

L'avis sera mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Gironde : www.gironde.gouv.fr (rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques ») et dans les Landes : www.landes.gouv.fr

Cet avis sera en outre publié par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés en usage, par les soins de chacun des maires concernés par l'enquête (voir liste à l'article 1^{er}), huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cette mesure de publicité incombe aux maires de ces communes et sera certifiée par chacun d'eux.

Article 6 : Clôture et suite de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par les maires des communes où se seront tenues les permanences. Ils les adresseront dans les vingt-quatre heures, accompagnés du dossier d'enquête de déclaration d'utilité publique, aux membres de la commission d'enquête. Ceux-ci examineront les observations consignées ou annexées au registre par le public, puis rédigeront un rapport et des conclusions motivées précisant si elles sont favorables ou défavorables à la déclaration d'utilité publique de l'opération.

Dans le délai de **30 jours** à compter de la clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête transmettra au Préfet de la Gironde (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service des Procédures Environnementales – Cité administrative – Rue Jules Ferry – B.P. 90 33 090 BORDEAUX Cedex) :

- le dossier d'enquête déposé aux sièges de l'enquête à savoir les mairies d'Ambès (Gironde - 33) et de Parentis-en-Born (Landes - 40),
- les registres d'enquête et les pièces annexées,
- les avis de parution dans la presse,
- les certificats d'affichage de l'avis d'enquête,
- le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête .

Le Préfet de la Gironde adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, à la préfecture des Landes, et à VERMILION REP SA, responsable du projet.

Article 7 : Mise à disposition du rapport et des conclusions

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde et dans les mairies listées à l'article 1 pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut en demander communication au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde (Services des Procédures Environnementales – Cité administrative boîte 90 – 2 rue Jules Ferry – 33090 Bordeaux Cedex).

Article 8 : Décision susceptible d'être adoptée

À l'issue de l'enquête, le Préfet de la Gironde et la Préfète des Landes sont conjointement compétents pour statuer sur la demande de déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnot-Berganton » et « Lugos-Sillac ».

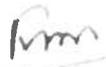
Article 2 :

La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde, la Secrétaire Générale de la Préfecture des Landes, le président et les membres de la commission d'enquête, les maires des communes concernées et la société VERMILION REP SAS seront chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

Mont-de-Marsan, le 10 DEC. 2024

Bordeaux, le 19 DEC. 2024

La Préfète des Landes


Françoise TAHÉRI

Le Préfet de la Gironde


Françoise GUSCI

3 Insertions dans les journaux

LES ANNONCES Landaises

Annonce légale

DATE DE PARUTION 10-01-2025

RÉFÉRENCE L24AL06598

DÉPARTEMENT DE PARUTION 40

CATÉGORIE APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

SUPPORT Annonces-Landaises.com



Lien de publication

<https://www.annonces-landaises.com/annonces-legales/l24al06598/>



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

VERMILION REP SAS

Ouverture de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides «Parentis-Ambès», «Guagnot-Berganton» et «Lugos-Sillac»

COMMUNES VISÉES PAR L'ENQUÊTE :

- Sur le territoire du département de la Gironde (33) : Salles , Lugos , Mios , Cestas , Saint-Jean-d'Illac , Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Blanquefort, Le Pian-Médoc, Parempuyre , Ludon-Médoc, Macau, Ambès, Lège Cap-Ferret , Arès, Andernos-les-Bains, Lanton
- Sur le territoire du département des Landes (40) : Parentis-en-Born, Ychoux, Sanguinet.

Par un arrêté inter préfectoral en date du 19 décembre 2024 le préfet de la Gironde et la préfète des Landes ont prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnot-Berganton » et « Lugos-Sillac ».

Cette enquête aura lieu **du lundi 20 janvier 2025 au vendredi 21 février 2025 inclus** pour une durée totale de 33 jours.

Sur décision du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 23 octobre 2024 une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique, composée comme suit :

Président de la commission d'enquête : Monsieur Pierre THIERCEAULT, Officier de l'armée de Terre, retraité

Membres titulaires de la commission d'enquête :

- Monsieur Sylvain BARET, Officier supérieur de l'armée de l'air retraité
- Madame Guénaëlle GUEGAN, retraitée de la Fonction Publique Territoriale

Membre suppléant de la commission d'enquête :

- Monsieur Jean-Marc LAILHEUGUE, Adjoint au Directeur Service développement, environnement et foncier - société CEMEX

Pendant la période indiquée ci-dessous, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête en version papier, dans les mairies désignées ci-dessous, aux jours et heures habituels

d'ouverture :

- **Département de la Gironde** : Salles, Lugos, Le Haillan, Ambès, Ludon-Médoc, Cestas, Andernos-les-Bains (centre administratif - 260 boulevard de la République).

- **Département des Landes** : Parentis-en-Born

Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels sera mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique seront accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde : Le Taillan Médoc, Mérignac, Blanquefort, Macau, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles (à l'exception du samedi matin)

- Département des Landes : Ychoux, Sanguinet

Pour les communes désignées ci-dessous et en application des dispositions de l'article L.123-12 du Code de l'Environnement, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département dont les coordonnées sont accessibles par le lien suivant : https://anct-carto.github.io/france_services/?qtype=admin&qcode=33&qlabel=Gironde&lat=44.887248&lng=-1.180059&z=8.425

- Département de la Gironde : Mios, Saint-Jean-d'Ilac, Le Pian Médoc, Parempuyre, Arès, Lanton

Un registre numérique permettant la consultation du dossier est par ailleurs mis à disposition à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion>

Les observations sur ce dossier peuvent être déposées par voie numérique à l'adresse mail suivante : canalisation-vermilion@mail.registre-numerique.fr

Toute personne intéressée pourra également consigner, dans les mêmes conditions, ses observations sur l'utilité publique du projet sur le registre dédié, dont les feuillets cotés non mobiles sont paraphés par le président ou les membres de la commission d'enquête, et ouvert dans les mairies des communes visées par l'enquête.

Des observations pourront également être adressées par écrit à la commission d'enquête, dès le premier jour de l'enquête publique (20 janvier 2025) et jusqu'à sa clôture (21 février 2025) :

- soit par correspondance postale (le cachet de la Poste faisant foi), aux mairies sièges de l'enquête ci après indiquées ;

- soit par voie électronique sur le registre d'enquête dématérialisé accessible sur le site <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion> ;

- soit par courriel à l'adresse suivante :

canalisation-vermilion@mail.registre-numerique.fr ;

En outre les membres de cette commission se tiendront à la disposition du public pour assurer des permanences aux jours et horaires suivants :

- **Lundi 20 janvier 2025 de 9 h à 12 h et Vendredi 21 février 2025 de 13 h 30 à 16 h, Mairie d'Ambès (Gironde) Place du 11 novembre 33810 Ambès**

- **Lundi 20 janvier 2025 de 9 h à 12 h et Vendredi 21 février 2025 de 14 h à 17 h, Mairie de Parentis-en-Born (Landes) 258 avenue du Maréchal Foch 40160 Parentis-en-Born**

- **Mercredi 12 février 2025 de 14 h à 17 h, Mairie de Ludon-Médoc (Gironde) 1 rue de la Mairie 33290 Ludon-Médoc**

- **Lundi 3 février 2025 de 9h à 12 h, Mairie du Haillan (Gironde) 137 avenue Pasteur 33185 Le Haillan**

- **Jeudi 30 janvier 2025 de 14 h à 17 h, Mairie de Cestas (Gironde) 2 avenue du Baron Haussmann 33610 Cestas**

- Mardi 4 février 2025 de 14 h à 17 h, Mairie de Salles (Gironde) 4 place de la Mairie 33770 Salles

- Jeudi 30 janvier 2025 de 9 h 30 à 12 h 30, Centre administratif de la Mairie d'Andernos-les-Bains (Gironde) 260 boulevard de la République 33510 Andernos-les-Bains

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au président ou aux membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences seront consultables au sein des communes désignées comme sièges de l'enquête.

Les communes suivantes sont désignées comme sièges de l'enquête : Ambès (Gironde - 33), Parentis-en-Born (Landes - 40)

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion>

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde et dans les mairies des communes visées par l'enquête pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée, peut en demander communication au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde (Services des Procédures Environnementales - Cité administrative boîte 90, 2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux Cedex).

Le préfet de la Gironde et la Préfète des Landes sont compétents pour statuer, à l'issue de l'enquête publique sur la demande de Déclaration d'utilité Publique sollicitée.

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

Annonce légale

DATE DE PARUTION 10-01-2025

RÉFÉRENCE L24EJ63252

DÉPARTEMENT DE PARUTION 33

CATÉGORIE APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

SUPPORT Echos-Judiciaires.com



Lien de publication

<https://www.echos-judiciaires.com/annonces-legales/l24ej63252/>



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

VERMILION REP SAS

Ouverture de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides

«Parentis-Ambès», «Guagnot-Berganton» et «Lugos-Sillac»

COMMUNES VISÉES PAR L'ENQUÊTE :

• Sur le territoire du département de la Gironde (33) :

Salles, Lugos, Mios, Cestas, Saint-Jean-d'Ilac, Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Blanquefort, Le Pian-Médoc, Parempuyre, Ludon-Médoc, Macau, Ambès, Lège Cap-Ferret, Arès, Andernos-les-Bains, Lanton

• Sur le territoire du département des Landes (40) :

Parentis-en-Born, Ychoux, Sanguinet.

Par un arrêté inter préfectoral en date du 19 décembre 2024 le préfet de la Gironde et la préfète des Landes ont prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides «Parentis-Ambès», «Guagnot-Berganton» et «Lugos-Sillac».

Cette enquête aura lieu du lundi 20 janvier 2025 au vendredi 21 février 2025 inclus pour une durée totale de 33 jours.

Sur décision du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 23 octobre 2024 une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique, composée comme suit :

Président de la commission d'enquête : Monsieur Pierre THIERCEAULT, Officier de l'armée de Terre retraité

Membres titulaires de la commission d'enquête :

- Monsieur Sylvain BARET, Officier supérieur de l'armée de l'air retraité

- Madame Guénaëlle GUEGAN, retraitée de la Fonction Publique Territoriale

Membre suppléant de la commission d'enquête :

- Monsieur Jean-Marc LAILHEUGUE, Adjoint au Directeur Service développement, environnement et foncier - société CEMEX

Pendant la période indiquée ci-dessous, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête en version papier, dans les mairies désignées ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde : Salles, Lugos, Le Haillan, Ambès, Ludon-Médoc, Cestas, Andernos-les-Bains (centre administratif - 260 boulevard de la République).
- Département des Landes : Parentis-en-Born

Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels sera mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique seront accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde : Le Taillan Médoc, Mérignac, Blanquefort, Macau, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles (à l'exception du samedi matin)
- Département des Landes : Ychoux, Sanguinet

Pour les communes désignées ci-dessous et en application des dispositions de l'article L.123-12 du Code de l'Environnement, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département dont les coordonnées sont accessibles par le lien suivant : https://anct-carto.github.io/france_services/?qtype=admin&qcode=33&qlabel=Gironde&lat=44.887248&lng=-1.180059&z=8.425

- Département de la Gironde : Mios, Saint-Jean-d'Ilac, Le Pian Médoc, Parempuyre, Arès, Lanton

Un registre numérique permettant la consultation du dossier est par ailleurs mis à disposition à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion>

Les observations sur ce dossier peuvent être déposées par voie numérique à l'adresse mail suivante :

canalisation-vermilion@mail.registre-numerique.fr

Toute personne intéressée pourra également consigner, dans les mêmes conditions, ses observations sur l'utilité publique du projet sur le registre dédié, dont les feuillets cotés non mobiles sont paraphés par le président ou les membres de la commission d'enquête, et ouvert dans les mairies des communes visées par l'enquête.

Des observations pourront également être adressées par écrit à la commission d'enquête, dès le premier jour de l'enquête publique (20 janvier 2025) et jusqu'à sa clôture (21 février 2025) :

- soit par correspondance postale (le cachet de la Poste faisant foi), aux mairies sièges de l'enquête ci après indiquées ;
- soit par voie électronique sur le registre d'enquête dématérialisé accessible sur le site <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion> ;
- soit par courriel à l'adresse suivante :

canalisation-vermilion@mail.registre-numerique.fr ;

En outre les membres de cette commission se tiendront à la disposition du public pour assurer des permanences aux jours et horaires suivants :

Dates de permanences - Heures de permanences - Lieu de permanences

- Lundi 20 janvier 2025 - de 9h00 à 12h00

- Vendredi 21 février 2025 - de 13h30 à 16h00

Mairie d'Ambès (Gironde) Place du 11 novembre 33810 Ambès

- Lundi 20 janvier 2025 - de 9h00 à 12h00

- Vendredi 21 février 2025 - de 14h00 à 17h00

Mairie de Parentis-en-Born (Landes) 258 avenue du Maréchal Foch 40160 Parentis-en-Born

- Mercredi 12 février - de 14h00 à 17h00

Mairie de Ludon-Médoc (Gironde) 1 rue de la Mairie 33290 Ludon-Médoc

- Lundi 3 février 2025 - de 9h00 à 12h00

Mairie du Haillan (Gironde) 137 avenue Pasteur 33185 Le Haillan

- Jeudi 30 janvier 2025 - de 14h00 à 17h00

Mairie de Cestas (Gironde) 2 avenue du Baron Haussmann 33610 Cestas

- Mardi 4 février 2025 - de 14h00 à 17h00

Mairie de Salles (Gironde) 4 place de la Mairie 33770 Salles

- Jeudi 30 janvier 2025 - de 9h30 à 12h30

Centre administratif de la Mairie d'Andernos-les-Bains (Gironde) 260 boulevard de la République 33510
Andernos-les-Bains

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au président ou aux membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences seront consultables au sein des communes désignées comme sièges de l'enquête

Les communes suivantes sont désignées comme sièges de l'enquête : Ambès (Gironde - 33), Parentis-en-Born (Landes - 40)

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site :
<https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion> .

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde et dans les mairies des communes visées par l'enquête pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée, peut en demander communication au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde (Services des Procédures Environnementales - Cité administrative boîte 90 - 2 rue Jules Ferry - 33090 Bordeaux Cedex).

Le préfet de la Gironde et la Préfète des Landes sont compétents pour statuer, à l'issue de l'enquête publique sur la demande de Déclaration d'utilité Publique sollicitée.

TERCIS-LES-BAINS
DIMANCHE 12 JANVIER 2025
 Organisé par LE POUVOIR des POUVOIR et le B.S.O.
lotto bingo
 du Basket
SPÉCIAL BONS D'ACHAT
 AVEC **4 000 € DE LOTS**
 DONT 1 BA 500€ 1 BA 300€
 Numéro fétiche

AMOU
 Hall de Latécoère
DIMANCHE 12 JANVIER 2025
 15h
LOTTO BINGO
 organisée par les anciens joueurs d'AMOU
 44 lots
 DONT 2 DE 500 €
 + 2 BINGOS de 60 € et 120 €
 1 CARTE CADEAU de 20 € offerte par tirage au sort à la pause
 BUVETTE, CRÊPES ET PÂTISSERIES

LALUQUE
 SALLE POLYVALENTE 15 H
DIM. 12 JANV. 2025
 Organisé par l'Association Laluque
lotto bingo
 Ouverture de la salle à 13h
+3000€ EN BONS D'ACHAT
 Bons d'achat 30€, 50€, 80€, 100€
 1 bon d'achat 280€
 1 bon d'achat 500€
 Plaques et certains personnels non acceptés
 BUVETTE + PÂTISSERIES

GAMARDE-LES-BAINS

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau France Marchés Publics

Avls administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

PREFET DES LANDES
 Liberté
 Egalité
 Fraternité

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 Service des Procédures Environnementales - Unité DUP**

PREFET DE LA GIRONDE
 Liberté
 Egalité
 Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

VERMILION REP SAS
Ouverture de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnot-Berganton » et « Lugos-Sillac »

COMMUNES VISÉES PAR L'ENQUÊTE :
 Sur le territoire du département de la Gironde (33) : Salles, Lugos, Mios, Cestas, Saint-Jean-d'Ilac, Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Blanquefort, Le Pian-Médoc, Parempuyre, Ludon-Médoc, Macau, Ambès, Lège Cap-Ferret, Arès, Andernos-les-Bains, Lanton.
 Sur le territoire du département des Landes (40) : Parentis-en-Born, Ychoux, Sanguinet.
 Par un arrêté inter préfectoral en date du 19 décembre 2024, le préfet de la Gironde et la préfète des Landes ont prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnot-Berganton » et « Lugos-Sillac ».
 Cette enquête aura lieu du lundi 20 janvier 2025 au vendredi 21 février 2025 inclus pour une durée totale de 33 jours.
 Sur décision du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 23 octobre 2024, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique, composée comme suit :
 Président de la commission d'enquête : M. Pierre THIERCEAULT, Officier de l'armée de Terre retraité
 Membres titulaires de la commission d'enquête
 • M. Sylvain BARET, Officier supérieur de l'armée de l'air retraité
 • M^{me} Guénètte GUEGAN, retraitée de la Fonction Publique Territoriale
 Membre suppléant de la commission d'enquête
 • M. Jean-Marc LAILHUGUE, Adjoint au Directeur Service développement.

environnement et foncier – société CEMEX
 Pendant la période indiquée ci-dessous, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête en version papier, dans les mairies désignées ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture :
 • Département de la Gironde : Salles, Lugos, Mios, Ludon-Médoc, Cestas, Andernos-les-Bains (centre administratif - 260, boulevard de la République).
 • Département des Landes : Parentis-en-Born
 Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels sera mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique seront accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :
 • Département de la Gironde : Le Taillan Médoc, Mérignac, Blanquefort, Macau, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles (à l'exception du samedi matin).
 • Département des Landes : Ychoux, Sanguinet.
 Pour les communes désignées ci-dessous et en application des dispositions de l'article L.123-12 du Code de l'Environnement, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département dont les coordonnées sont accessibles par le lien suivant :
www.sud-ouest.fr/annuaire-services/boite-consultation-13636666-44-81724489-1190553-11425
 • Département de la Gironde : Mios, Saint-Jean-d'Ilac, Le Pian-Médoc, Parempuyre, Arès, Lanton.

Un registre numérique permettant la consultation du dossier est par ailleurs mis à disposition à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion>
 Les observations sur ce dossier peuvent être déposées par voie numérique à l'adresse mail suivante : canalisation-vermilion@mail.registre-numerique.fr
 Toute personne intéressée pourra également consigner, dans les mêmes conditions, ses observations sur l'utilité publique du projet sur le registre dédié, dont les feuillets cotés non mobiles sont paraphés par le président ou les membres de la commission d'enquête, et ouvert dans les mairies des communes visées par l'enquête.
 Des observations pourront également être adressées par écrit à la commission d'enquête, dès le premier jour de l'enquête publique (20 janvier 2025) et jusqu'à sa clôture (21 février 2025) :
 • soit par correspondance postale (le cachet de La Poste faisant foi), aux mairies sièges de l'enquête ci après indiquées ;
 • soit par voie électronique sur le registre d'enquête dématérialisé accessible sur le site <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion> ;
 • soit par courriel à l'adresse suivante : canalisation-vermilion@mail.registre-numerique.fr ;
 En outre les membres de cette commission se tiendront à la disposition du public pour assurer des permanences aux jours et horaires suivants :

Dates de permanences	Heures de permanences	Lieu de permanences
- Lundi 20 janvier 2025 - Vendredi 21 février 2025	- de 9h00 à 12h00 - de 13h30 à 16h00	Mairie d'Ambès (Gironde), Place du 11-Novembre, 33010 Ambès
- Lundi 20 janvier 2025 - Vendredi 21 février 2025	- de 9h00 à 12h00 - de 14h00 à 17h00	Mairie de Parentis-en-Born (Landes), 258, avenue du Maréchal-Foch, 40160 Parentis-en-Born
- Mercredi 12 février	- de 14h00 à 17h00	Mairie de Ludon-Médoc (Gironde), 1, rue de la Mairie, 33290 Ludon-Médoc
- Lundi 3 février 2025	- de 9h00 à 12h00	Mairie du Haillan (Gironde), 137, avenue Pasteur, 33185 Le Haillan
- Jeudi 30 janvier 2025	- de 14h00 à 17h00	Mairie de Cestas (Gironde), 2, avenue du Baron Haussmann, 33810 Cestas
- Mardi 4 février 2025	- de 14h00 à 17h00	Mairie de Salles (Gironde), 4, place de la Mairie, 33770 Salles
- Jeudi 30 janvier 2025	- de 9h30 à 12h30	Centre administratif de la Mairie d'Andernos-les-Bains (Gironde), 260, boulevard de la République 33510 Andernos-les-Bains

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au président ou aux membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences seront consultables au sein des communes désignées comme sièges de l'enquête.
 Les communes suivantes sont désignées comme sièges de l'enquête : Ambès (Gironde - 33), Parentis-en-Born (Landes - 40).
 Les observations et propositions du public transmises par voie électronique

seront consultables sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion>
 Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde et dans les mairies des communes visées par l'enquête pendant un an.
 Toute personne physique ou morale concernée, peut en demander

communication au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde (Services des Procédures Environnementales - Cité administrative boîte 90 - 2, rue Jules-Ferry - 33090 Bordeaux Cedex).
 Le préfet de la Gironde et la Préfète des Landes sont compétents pour statuer, à l'issue de l'enquête publique sur la demande de Déclaration d'Utilité Publique sollicitée.

Annonce légale

DATE DE PARUTION 24-01-2025

RÉFÉRENCE L24AL06600

DÉPARTEMENT DE PARUTION 40

CATÉGORIE APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

SUPPORT Annonces-Landaises.com



Lien de publication

<https://www.annonces-landaises.com/annonces-legales/l24al06600/>



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

VERMILION REP SAS

Ouverture de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides

«Parentis-Ambès», «Guagnot-Berganton» et «Lugos-Sillac»

COMMUNES VISÉES PAR L'ENQUÊTE :

- Sur le territoire du département de la Gironde (33) : Salles , Lugos , Mios , Cestas , Saint-Jean-d'Ilac , Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Blanquefort, Le Pian-Médoc, Parempuyre , Ludon-Médoc, Macau, Ambès, Lège Cap-Ferret , Arès, Andernos-les-Bains , Lanton
- Sur le territoire du département des Landes (40) : Parentis-en-Born, Ychoux, Sanguinet.

Par un arrêté inter préfectoral en date du 19 décembre 2024, le Préfet de la Gironde et la Préfète des Landes ont prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides «Parentis-Ambès», «Guagnot-Berganton» et «Lugos-Sillac».

Cette enquête a lieu **du lundi 20 janvier 2025 au vendredi 21 février 2025 inclus** pour une durée totale de 33 jours.

Sur décision du Tribunal administratif de Bordeaux en date du 23 octobre 2024, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique, composée comme suit :

Président de la commission d'enquête : Monsieur Pierre THIERCEAULT, Officier de l'armée de Terre retraité

Membres titulaires de la commission d'enquête :

- Monsieur Sylvain BARET, Officier supérieur de l'armée de l'air retraité
- Madame Guénaëlle GUEGAN, retraitée de la Fonction Publique Territoriale

Membre suppléant de la commission d'enquête :

- Monsieur Jean-Marc LAILHEUGUE, Adjoint au Directeur Service développement, environnement et foncier - société CEMEX

Pendant la période indiquée ci-dessous, le public peut prendre connaissance du dossier d'enquête en version papier, dans les mairies désignées ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- **Département de la Gironde** : Salles, Lugos, Le Haillan, Ambès, Ludon-Médoc, Cestas, Andernos-les-Bains (centre administratif - 260 boulevard de la République).

- **Département des Landes** : Parentis-en-Born

Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels est mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique sont accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde : Le Taillan Médoc, Mérignac, Blanquefort, Macau, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles (à l'exception du samedi matin)

- Département des Landes : Ychoux, Sanguinet

Pour les communes désignées ci-dessous et en application des dispositions de l'article L.123-12 du Code de l'Environnement, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département dont les coordonnées sont accessibles par le lien suivant : https://anct-carto.github.io/france_services/?qtype=admin&qcode=33&qlabel=Gironde&lat=44.887248&lng=-1.180059&z=8.425

- Département de la Gironde : Mios, Saint-Jean-d'Ilac, Le Pian Médoc, Parempuyre, Arès, Lanton

Un registre numérique permettant la consultation du dossier est par ailleurs mis à disposition à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion>

Les observations sur ce dossier peuvent être déposées par voie numérique à l'adresse mail suivante : canalisation-vermilion@mail.registre-numerique.fr

Toute personne intéressée peut également consigner, dans les mêmes conditions, ses observations sur l'utilité publique du projet sur le registre dédié, dont les feuillets cotés non mobiles sont paraphés par le président ou les membres de la commission d'enquête, et ouvert dans les mairies des communes visées par l'enquête.

Des observations peuvent également être adressées par écrit à la commission d'enquête, dès le premier jour de l'enquête publique (20 janvier 2025) et jusqu'à sa clôture (21 février 2025) :

- soit par correspondance postale (le cachet de la Poste faisant foi), aux mairies sièges de l'enquête ci après indiquées ;
- soit par voie électronique sur le registre d'enquête dématérialisé accessible sur le site <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion> ;
 - soit par courriel à l'adresse suivante : canalisation-vermilion@mail.registre-numerique.fr ;

En outre les membres de cette commission se tiennent à la disposition du public pour assurer des permanences aux jours et horaires suivants :

- **Lundi 20 janvier 2025 de 9 h à 12 h et Vendredi 21 février 2025 de 13 h 30 à 16 h, Mairie d'Ambès (Gironde) Place du 11 novembre 33810 Ambès**

- **Lundi 20 janvier 2025 de 9 h à 12 h et Vendredi 21 février 2025 de 14 h à 17 h, Mairie de Parentis-en-Born (Landes) 258 avenue du Maréchal Foch 40160 Parentis-en-Born**

- **Mercredi 12 février 2025 de 14 h à 17 h, Mairie de Ludon-Médoc (Gironde) 1 rue de la Mairie 33290 Ludon-Médoc**

- **Lundi 3 février 2025 de 9 h à 12 h, Mairie du Haillan (Gironde) 137 avenue Pasteur 33185 Le Haillan**

- **Jedi 30 janvier 2025 de 14 h à 17 h, Mairie de Cestas (Gironde) 2 avenue du Baron Haussmann 33610 Cestas**

- **Mardi 4 février 2025 de 14 h à 17 h, Mairie de Salles (Gironde) 4 place de la Mairie 33770 Salles**

**- Jeudi 30 janvier 2025 de 9 h 30 à 12 h 30, Centre administratif de la Mairie d'Andernos-les-Bains
(Gironde) 260 boulevard de la République 33510 Andernos-
les-Bains**

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au président ou aux membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences sont consultables au sein des communes désignées comme sièges de l'enquête

Les communes suivantes sont désignées comme sièges de l'enquête : Ambès
(Gironde - 33), Parentis-en-Born (Landes - 40)

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site :
<https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion>

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde et dans les mairies des communes visées par l'enquête pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée, peut en demander communication au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde (Services des Procédures Environnementales - Cité administrative boîte 90, 2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux Cedex).

Le préfet de la Gironde et la Préfète des Landes sont compétents pour statuer, à l'issue de l'enquête publique sur la demande de Déclaration d'utilité Publique sollicitée.

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

Annonce légale

DATE DE PARUTION 24-01-2025

RÉFÉRENCE L24EJ63257

DÉPARTEMENT DE PARUTION 33

CATÉGORIE APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

SUPPORT Echos-Judiciaires.com



Lien de publication

<https://www.echos-judiciaires.com/annonces-legales/l24ej63257/>



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

VERMILION REP SAS

Ouverture de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides

«Parentis-Ambès», «Guagnot-Berganton» et «Lugos-Sillac»

COMMUNES VISÉES PAR L'ENQUÊTE :

- Sur le territoire du département de la Gironde (33) :

Salles, Lugos, Mios, Cestas, Saint-Jean-d'Ilac, Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Blanquefort, Le Pian-Médoc, Parempuyre, Ludon-Médoc, Macau, Ambès, Lège Cap-Ferret, Arès, Andernos-les-Bains, Lanton

- Sur le territoire du département des Landes (40) :

Parentis-en-Born, Ychoux, Sanguinet.

Par un arrêté inter préfectoral en date du 19 décembre 2024, le Préfet de la Gironde et la Préfète des Landes ont prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides «Parentis-Ambès», «Guagnot-Berganton» et «Lugos-Sillac».

Cette enquête a lieu du lundi 20 janvier 2025 au vendredi 21 février 2025 inclus pour une durée totale de 33 jours.

Sur décision du Tribunal administratif de Bordeaux en date du 23 octobre 2024, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique, composée comme suit :

Président de la commission d'enquête : Monsieur Pierre THIERCEAULT, Officier de l'armée de Terre retraité

Membres titulaires de la commission d'enquête :

- Monsieur Sylvain BARET, Officier supérieur de l'armée de l'air retraité

• Madame Guénaëlle GUEGAN, retraitée de la Fonction Publique Territoriale

Membre suppléant de la commission d'enquête :

• Monsieur Jean-Marc LAILHEUGUE, Adjoint au Directeur Service développement, environnement et foncier - société CEMEX

Pendant la période indiquée ci-dessous, le public peut prendre connaissance du dossier d'enquête en version papier, dans les mairies désignées ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture :

• Département de la Gironde : Salles, Lugos, Le Haillan, Ambès, Ludon-Médoc, Cestas, Andernos-les-Bains (centre administratif - 260 boulevard de la République).

• Département des Landes : Parentis-en-Born

Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels est mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique sont accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

• Département de la Gironde : Le Taillan Médoc, Mérignac, Blanquefort, Macau, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles (à l'exception du samedi matin)

• Département des Landes : Ychoux, Sanguinet

Pour les communes désignées ci-dessous et en application des dispositions de l'article L.123-12 du Code de l'Environnement, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département dont les coordonnées sont accessibles par le lien suivant : https://anct-carto.github.io/france_services/?qtype=admin&qcode=33&qlabel=Gironde&lat=44.887248&lng=-1.180059&z=8.425

• Département de la Gironde : Mios, Saint-Jean-d'Ilac, Le Pian Médoc, Parempuyre, Arès, Lanton

Un registre numérique permettant la consultation du dossier est par ailleurs mis à disposition à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion>

Les observations sur ce dossier peuvent être déposées par voie numérique à l'adresse mail suivante : canalisation-vermilion@mail.registre-numerique.fr

Toute personne intéressée peut également consigner, dans les mêmes conditions, ses observations sur l'utilité publique du projet sur le registre dédié, dont les feuillets cotés non mobiles sont paraphés par le président ou les membres de la commission d'enquête, et ouvert dans les mairies des communes visées par l'enquête.

Des observations peuvent également être adressées par écrit à la commission d'enquête, dès le premier jour de l'enquête publique (20 janvier 2025) et jusqu'à sa clôture (21 février 2025) :

• soit par correspondance postale (le cachet de la Poste faisant foi), aux mairies sièges de l'enquête ci après indiquées ;

• soit par voie électronique sur le registre d'enquête dématérialisé accessible sur le site <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion> ;

• soit par courriel à l'adresse suivante :

canalisation-vermilion@mail.registre-numerique.fr ;

En outre les membres de cette commission se tiennent à la disposition du public pour assurer des permanences aux jours et horaires suivants :

Dates de permanences - Heures de permanences - Lieu de permanences

- Lundi 20 janvier 2025 - de 9h00 à 12h00

- Vendredi 21 février 2025 - de 13h30 à 16h00

Mairie d'Ambès (Gironde) Place du 11 novembre 33810 Ambès

- Lundi 20 janvier 2025 - de 9h00 à 12h00

- Vendredi 21 février 2025 - de 14h00 à 17h00

Mairie de Parentis-en-Born (Landes) 258 avenue du Maréchal Foch 40160 Parentis-en-Born

- Mercredi 12 février - de 14h00 à 17h00

Mairie de Ludon-Médoc (Gironde) 1 rue de la Mairie 33290 Ludon-Médoc

- Lundi 3 février 2025 - de 9h00 à 12h00

Mairie du Haillan (Gironde) 137 avenue Pasteur 33185 Le Haillan

- Jeudi 30 janvier 2025 - de 14h00 à 17h00

Mairie de Cestas (Gironde) 2 avenue du Baron Haussmann 33610 Cestas

- Mardi 4 février 2025 - de 14h00 à 17h00

Mairie de Salles (Gironde) 4 place de la Mairie 33770 Salles

- Jeudi 30 janvier 2025 - de 9h30 à 12h30

Centre administratif de la Mairie d'Andernos-les-Bains (Gironde) 260 boulevard de la République 33510
Andernos-les-Bains

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au président ou aux membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences sont consultables au sein des communes désignées comme sièges de l'enquête

Les communes suivantes sont désignées comme sièges de l'enquête : Ambès (Gironde - 33), Parentis-en-Born (Landes - 40)

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site :
<https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion> .

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde et dans les mairies des communes visées par l'enquête pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée, peut en demander communication au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde (Services des Procédures Environnementales - Cité administrative boîte 90 - 2 rue Jules Ferry - 33090 Bordeaux Cedex).

Le préfet de la Gironde et la Préfète des Landes sont compétents pour statuer, à l'issue de l'enquête publique sur la demande de Déclaration d'utilité Publique sollicitée.



Direction départementale des territoires et de la mer
Service des procédures environnementales
Unité DUP



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

VERMILION REP SAS
Ouverture de l'enquête publique préalable
à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides
Parentis-Ambès, Guagnot-Berganton et Lugos-Sillac

COMMUNES VISÉES PAR L'ENQUÊTE :

Sur le territoire du département de la Gironde (33) : Salles, Lugos, Mios, Cestas, Saint-Jean-d'Illac, Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Blanquefort, Le Pian-Médoc, Parempuyre, Ludon-Médoc, Macau, Ambès, Lège Cap-Ferret, Arès, Andernos-les-Bains, Lanton
Sur le territoire du département des Landes (40) : Parentis-en-Born, Ychoux, Sanguinet.
Par un arrêté inter préfectoral en date du 19 décembre 2024, le préfet de la Gironde et la préfète des Landes ont prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides Parentis-Ambès, Guagnot-Berganton et Lugos-Sillac.

Cette enquête aura lieu du lundi 20 janvier 2025 au vendredi 21 février 2025 inclus pour une durée totale de 33 jours.

Sur décision du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 23 octobre 2024, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique, composée comme suit :

Président de la commission d'enquête : M. Pierre THIERCEAULT, officier de l'armée de terre retraité

Membres titulaires de la commission d'enquête :

- M. Sylvain BARET, officier supérieur de l'armée de l'air retraité
- M^{me} Guénabille GUEGAN, retraitée de la Fonction publique territoriale

Membre suppléant de la commission d'enquête :

- M. Jean-Marc LAULHEUGUE, adjoint au directeur service développement,

environnement et foncier - société CEMEX

Pendant la période indiquée ci-dessous, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête en version papier, dans les mairies désignées ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde : Salles, Lugos, Le Haillan, Ambès, Ludon-Médoc, Cestas, Andernos-les-Bains (centre administratif - 260, boulevard de la République).

- Département des Landes : Parentis-en-Born.

Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels sera mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique seront accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde : Le Taillan Médoc, Mérignac, Blanquefort, Macau, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles (à l'exception du samedi matin).

- Département des Landes : Ychoux, Sanguinet

Pour les communes désignées ci-dessous et en application des dispositions de l'article L.123-12 du Code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département dont les coordonnées sont accessibles par le lien suivant :

<https://www.gpe.fr/accueil/accueil-22686-22686-41-82743-1-18024-41-23>

- Département de la Gironde : Mios, Saint-Jean-d'Illac, Le Pian-Médoc, Parempuyre, Arès, Lanton.

Un registre numérique permettant la consultation du dossier est par ailleurs mis à disposition à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion>

Les observations sur ce dossier peuvent être déposées par voie numérique à l'adresse mail suivante : canalisation-vermilion@mail.registre-numerique.fr

Toute personne intéressée pourra également consigner, dans les mêmes conditions, ses observations sur l'utilité publique du projet sur le registre dédié, dont les feuillets cotés non mobiles sont paraphés par le président ou les membres de la commission d'enquête, et ouvert dans les mairies des communes visées par l'enquête.

Des observations pourront également être adressées par écrit à la commission d'enquête, dès le premier jour de l'enquête publique (20 janvier 2025) et jusqu'à sa clôture (21 février 2025) :

- soit par correspondance postale (le cachet de La Poste faisant foi), aux mairies sièges de l'enquête ci après indiquées ;
- soit par voie électronique sur le registre d'enquête dématérialisé accessible sur le site <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion> ;
- soit par courriel à l'adresse suivante : canalisation-vermilion@mail.registre-numerique.fr ;

En outre les membres de cette commission se tiendront à la disposition du public pour assurer des permanences aux jours et horaires suivants

Dates de permanences	Heures de permanences	Lieu de permanences
- Lundi 20 janvier 2025 - Vendredi 21 février 2025	- de 9h à 12h - de 13h30 à 16h	Mairie d'Ambès (Gironde), Place du 11-Novembre, 33810 Ambès
- Lundi 20 janvier 2025 - Vendredi 21 février 2025	- de 9h à 12h - de 14h à 17h	Mairie de Parentis-en-Born (Landes), 258, avenue du Maréchal-Foch, 40160 Parentis-en-Born
- Mercredi 12 février	- de 14h à 17h	Mairie de Ludon-Médoc (Gironde), 1, rue de la Mairie, 33290 Ludon-Médoc
- Lundi 3 février 2025	- de 9h à 12h	Mairie du Haillan (Gironde), 137, avenue Pasteur, 33185 Le Haillan
- Jeudi 30 janvier 2025	- de 14h à 17h	Mairie de Cestas (Gironde), 2, avenue du Baron Haussmann, 33610 Cestas
- Mardi 4 février 2025	- de 14h à 17h	Mairie de Salles (Gironde), 4, place de la Mairie, 33770 Salles
- Jeudi 30 janvier 2025	- de 9h30 à 12h30	Centre administratif de la Mairie d'Andernos-les-Bains (Gironde), 260, boulevard de la République 33510 Andernos-les-Bains

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou communiquées au président ou aux membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences seront consultables au sein des communes désignées comme sièges de l'enquête.

Les communes suivantes sont désignées comme sièges de l'enquête : Ambès (Gironde - 33), Parentis-en-Born (Landes - 40).

Les observations et propositions du public transmises

par voie électronique seront consultables sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion>

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde et dans les mairies des communes visées par l'enquête pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée, peut en demander

communication au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde (Services des Procédures Environnementales - Cité administrative boîte 90 - 2, rue Jules-Ferry - 33090 Bordeaux Cedex).

Le préfet de la Gironde et la préfète des Landes sont compétents pour statuer, à l'issue de l'enquête publique sur la demande de Déclaration d'utilité Publique sollicitée.

Découvrez la voiture qui vous correspond

sur www.sudouest-auto.com

SudOuest archives

Offrez le journal complet ou la une sur www.sudouest.fr/archives/

TARTAS
MERCREDI 29 JANVIER
20 h 30

LOTO BINGO

Organisé par
 Football Club Tartas Saint-Yague

43 LOTS DE
30 € À 400 €
BINGO 60 € ET 150 €

Annances légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

PRÉFET DES LANDES
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer
Service des procédures environnementales
Unité DUP

PRÉFET DE LA GIRONDE
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

VERMILION REP SAS
Ouverture de l'enquête publique préalable
à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides
Parentis-Ambès, Guagnot-Berganton et Lugos-Sillac

COMMUNES VISÉES PAR L'ENQUÊTE :

Sur le territoire du département de la Gironde (33) : Salles, Lugos, Mos, Cestas, Saint-Jean-d'Illac, Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Blanquefort, Le Pian-Médoc, Parentis-Ambès, Lugos-Sillac, Macau, Ambès, Lège-Cap-Ferret, Arès, Andernos-les-Bains, Lanton.

Sur le territoire du département des Landes (40) :

Parentis-en-Born, Ychoux, Sanguinet.

Par un arrêté inter-préfectoral en date du 19 décembre 2024, le préfet de la Gironde et la préfète des Landes ont prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides Parentis-Ambès, Guagnot-Berganton et Lugos-Sillac.

Cette enquête aura lieu du lundi 20 janvier 2025 au vendredi 21 février 2025 inclus pour une durée totale de 33 jours.

Sur décision du tribunal administratif de Bordeaux, en date du 23 octobre 2024, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique, composée comme suit :

Président de la commission d'enquête : M. Pierre THIERCEAULT, officier de l'armée de terre retraité.

Membres titulaires de la commission d'enquête :

• M. Sylvain BARET, officier supérieur de l'armée de l'air retraité

• M^{me} Guénélite GUEGAN, retraitée de la Fonction publique territoriale

Membre suppléant de la commission d'enquête :

• M. Jean-Marc LAULHEUQUE, adjoint au directeur service développement,

environnement et foncier - société CEMEX.

Pendant la période indiquée ci-dessous, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête en version papier, dans les mairies désignées ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture :

• Département de la Gironde : Salles, Lugos, Le Haillan, Ambès, Lugos-Médoc, Cestas, Andernos-les-Bains (centre administratif - 260, boulevard de la République).

• Département des Landes : Parentis-en-Born.

Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels sera mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique seront accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

• Département de la Gironde : Le Taillan Médoc, Mérignac, Blanquefort, Macau, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles (à l'exception du samedi matin).

• Département des Landes : Ychoux, Sanguinet.

Pour les communes désignées ci-dessous et en application des dispositions de l'article L.123-12 du Code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département dont les coordonnées sont accessibles par le lien suivant :

<https://www.sudouest.fr/annonces-legales/134362.html>
 • Département de la Gironde : Mos, Saint-Jean-d'Illac, Le Pian-Médoc, Parentis-Ambès, Lanton.

Un registre numérique permettant la consultation du dossier est par ailleurs mis à disposition à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion>

Les observations sur ce dossier peuvent être déposées par voie numérique à l'adresse mail suivante : canalisation-vermilion@mail.registre-numerique.fr

Toute personne intéressée pourra également consigner, dans les mêmes conditions, ses observations sur l'utilité publique du projet sur le registre dédié, dont les feuillets cotés non mobiles sont paraphés par le président ou les membres de la commission d'enquête, et ouvert dans les mairies des communes visées par l'enquête.

Des observations pourront également être adressées par écrit à la commission d'enquête, dès le premier jour de l'enquête publique (20 janvier 2025) et jusqu'à sa clôture (21 février 2025) :

• soit par correspondance postale (le cachet de La Poste faisant foi) aux mairies sièges de l'enquête ci après indiquées ;

• soit par voie électronique sur le registre d'enquête dématérialisé accessible sur le site <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion> ;

• soit par courriel à l'adresse suivante : canalisation-vermilion@mail.registre-numerique.fr ;

En outre les membres de cette commission se benderont à la disposition du public pour assurer des permanences aux jours et horaires suivants :

Découvrez la voiture qui vous correspond

sur www.sudouest-auto.com

SUD OUEST

Vos rendez-vous Annonces

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou communiquées au président ou aux membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences seront consultables au sein des communes désignées comme sièges de l'enquête.

Les communes suivantes sont désignées comme sièges de l'enquête : Ambès (Gironde - 33), Parentis-en-Born (Landes - 40).

Les observations et propositions du public transmises

par voie électronique seront consultables sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion>

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde et dans les mairies des communes visées par l'enquête pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée, peut en demander

communication au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde (Services des Procédures Environnementales - Cité administrative boîte 90 - 2, rue Jules-Ferry - 33090 Bordeaux Cedex).

Le préfet de la Gironde et la Préfète des Landes sont compétents pour statuer, à l'issue de l'enquête publique sur la demande de Déclaration d'utilité Publique sollicitée.

Dates de permanences	Heures de permanences	Lieu de permanences
- Lundi 20 janvier 2025 - Vendredi 21 février 2025	- de 9h à 12h - de 13h30 à 16h	Mairie d'Ambès (Gironde), Place du 11-Novembre, 33810 Ambès
- Lundi 20 janvier 2025 - Vendredi 21 février 2025	- de 9h à 12h - de 14h à 17h	Mairie de Parentis-en-Born (Landes), 258, avenue du Maréchal-Foch, 40160 Parentis-en-Born
- Mercredi 12 février	- de 14h à 17h	Mairie de Lugos-Médoc (Gironde), 1, rue de la Mairie, 33290 Lugos-Médoc
- Lundi 3 février 2025	- de 9h à 12h	Mairie du Haillan (Gironde), 137, avenue Pasteur, 33185 Le Haillan
- Jeudi 30 janvier 2025	- de 14h à 17h	Mairie de Cestas (Gironde), 2, avenue du Baron Haussmann, 33610 Cestas
- Mardi 4 février 2025	- de 14h à 17h	Mairie de Salles (Gironde), 4, place de la Mairie, 33770 Salles
- Jeudi 30 janvier 2025	- de 9h30 à 12h30	Centre administratif de la Mairie d'Andernos-les-Bains (Gironde), 260, boulevard de la République 33510 Andernos-les-Bains

4 Certificats d'affichage reçus



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, **Gilbert DODOGARAY, Maire d'Ambès**, certifie que l'avis d'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique du réseau aquitain de canalisations de transport d'hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnot-Berganton » et « Lugos-Sillac », exploité par VERMILION Rep SAS, a été affiché en mairie, à l'emplacement réservé à cet effet, à compter du 09 janvier 2025 et jusqu'au 21 février 2025 inclus, date de fin de l'enquête publique.

(cachet de la collectivité)

Fait à Ambès,
le 21 février 2025



Le Maire,



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, **Jean-Yves ROSAZZA, Maire d'Andernos-les-Bains**, certifie que l'avis d'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique du réseau aquitain de canalisations de transport d'hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnot-Berganton » et « Lugos-Sillac », exploité par VERMILION Rep SAS, a été affiché en mairie, à l'emplacement réservé à cet effet, à compter du **et jusqu'au 21 février 2025 inclus, date de fin de l'enquête publique.**

(cachet de la collectivité)

Fait à Andernos-Les-Bains,
le *24 février 2025*



Le Maire,



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, **Pierre DUCOUT, Maire de Cestas**, certifie que l'avis d'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique du réseau aquitain de canalisations de transport d'hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnet-Berganton » et « Lugos-Sillac », exploité par VERMILION Rep SAS, a été affiché en mairie, à l'emplacement réservé à cet effet, à compter du ^{20/1/25} **et jusqu'au 21 février 2025 inclus, date de fin de l'enquête publique.**

(cachet de la collectivité)



Fait à Cestas,
le 24/02/25.

Le Maire,



Le Haillan

Mairie du Haillan

137, avenue Pasteur
33185 Le Haillan

Tél 05 57 93 11 11
Fax 05 57 93 11 12

contact@ville-lehaillan.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, **Andréa KISS**, Maire de la Commune du Haillan :

CERTIFIE

Avoir fait afficher en Mairie, à l'emplacement réservé à cet effet, **du 03 janvier 2025 au 21 février 2025 inclus, date de fin d'enquête publique :**

- L'avis d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du réseau aquitain de canalisation de transport d'hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnot-Berganton » et « Lugos-Sillac », exploité par VERMILION Rep SAS.

En foi de quoi est délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Le Haillan, le 24/02/2025




Andréa KISS
Maire du Haillan



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

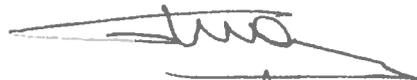
Je soussigné, **Didier MAU, Maire du Pian Médoc**, certifie que l’avis d’enquête publique préalable à déclaration d’utilité publique du réseau aquitain de canalisations de transport d’hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnet-Berganton » et « Lugos-Sillac », exploité par VERMILION Rep SAS, a été affiché en mairie, à l’emplacement réservé à cet effet, à compter du *24 Décembre 2024* et jusqu’au **21 février 2025 inclus, date de fin de l’enquête publique.**

(cachet de la collectivité)



Fait au Pian Médoc,
le *21 Février 2025*

Le Maire,


Didier MAU.



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, **Philippe DUCAMP, Maire de Ludon Médoc**, certifie que l'avis d'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique du réseau aquitain de canalisations de transport d'hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnet-Berganton » et « Lugos-Sillac », exploité par VERMILION Rep SAS, a été affiché en mairie, à l'emplacement réservé à cet effet, à compter du 26 décembre 2024 et jusqu'au 21 février 2025 inclus, date de fin de l'enquête publique.

(cachet de la collectivité)

Fait à Ludon Médoc,
le 24.02.2025

Le Maire,



Philippe DUCAMP



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, **Emmanuelle TOSTAIN, Maire de Lugos**, certifie que l'avis d'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique du réseau aquitain de canalisations de transport d'hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnot-Berganton » et « Lugos-Sillac », exploité par VERMILION Rep SAS, a été affiché en mairie, à l'emplacement réservé à cet effet, à compter du **30/12/2024** et jusqu'au **21 février 2025 inclus**, date de fin de l'enquête publique.

(cachet de la collectivité)



Fait à Lugos,
le **21/02/2025**

Le Maire,





**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, **Bruno BUREAU, Maire de Salles**, certifie que l'avis d'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique du réseau aquitain de canalisations de transport d'hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnet-Berganton » et « Lugos-Sillac », exploité par VERMILION Rep SAS, a été affiché en mairie, à l'emplacement réservé à cet effet, à compter du *09 janvier 2025* et jusqu'au **21 février 2025 inclus**, date de fin de l'enquête publique.

(cachet de la collectivité)

Fait à Salles,
le **24 FEV. 2025**



Le Maire,

Bruno BUREAU



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, **Marie-Françoise NADAU, Maire de Parentis-en-Born**, certifie que l'avis d'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique du réseau aquitain de canalisations de transport d'hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnet-Berganton » et « Lugos-Sillac », exploité par VERMILION Rep SAS, a été affiché en mairie, à l'emplacement réservé à cet effet, à compter du **08 JAN. 2025** et jusqu'au **21 février 2025** inclus, date de fin de l'enquête publique.

(cachet de la collectivité)

Fait à Parentis-en-Born,
le

21 FEV. 2025

Le Maire,

Marie-Françoise NADAU



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Monsieur Vincent CASTAGNÈDE, Maire de la commune d'YCHOUX, certifie que l'avis d'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique du réseau aquitain de canalisations de transport d'hydrocarbures liquides « Parentis-Ambès », « Guagnot-Berganton » et « Lugos-Sillac » exploité par VERMILLON Rep SAS, a été affiché en mairie, à l'emplacement réservée à cet effet, à compter du 8 janvier 2025 et jusqu'au 21 février 2025 inclus, date de fin de l'enquête publique.

Ychoux, le 24 février 2025.

Le Maire,



Vincent CASTAGNÈDE

